

Dijon, le 22 juillet 2016

Monsieur le Directeur
Division Production Nucléaire
Site Cap Ampère
1, place Pleyel
93282 SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Ségrégation du carbone des fonds primaires de générateurs de vapeur fabriqués par JCFC
Démarche de démonstration

Réf. : [1] Note D309516009836 indice A du 14 avril 2016
[2] Lettre de l'ASN à EDF référencée CODEP-DEP-2016-023424 du 17 juin 2016
[3] Lettre de l'ASN à EDF référencée CODEP-DEP-2016-019273 du 27 mai 2016
[4] Lettre d'EDF à l'ASN référencée D40081011160290 du 22 juin 2016
[5] Note AREVA référencée D02-DTIMM-F-16-0019 du 13 juillet 2016

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la problématique des ségrégations majeures positives résiduelles du carbone des fonds primaires de générateurs de vapeur, l'ASN vous a demandé de fournir une note de démarche de démonstration, par fabricant, visant à justifier l'aptitude au service des équipements concernés.

Pour les fonds qui ont été fabriqués par Creusot Forge, vous m'avez apporté des premiers éléments, en référence [1], sur un programme d'essais afin de caractériser un matériau représentatif auxquels l'ASN a répondu par lettre en référence [2].

Je vous demande de me transmettre un calendrier de la mise en œuvre de ce programme d'essais et de m'informer, avant fin août 2016 puis mensuellement, de l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

En parallèle, l'ASN vous rappelait, par lettre en référence [3], être en attente de la note de démarche pour les fonds fabriqués par JCFC. Vous avez transmis une réponse d'attente, par lettre en référence [4], ainsi qu'une note générique de la démarche de traitement, en référence [5], dans laquelle est notamment citée la mise en œuvre à venir d'un programme d'essais complémentaires sur des fonds sacrificiels.

Je vous demande de me transmettre, avant fin août 2016, le programme des essais qui seront effectués en vue de cette caractérisation complémentaire et son calendrier de mise en œuvre.

Je vous demande également de me faire part de l'état de vos réflexions à la même échéance concernant la mise en œuvre d'essais non destructifs dans le fond JCFC supplémentaire dont vous disposez, plus particulièrement en zone de tubulure, et des conclusions de la mission qui a été menée au Japon chez JCFC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur
des équipements sous pression nucléaires**



Rémy CATTEAU